

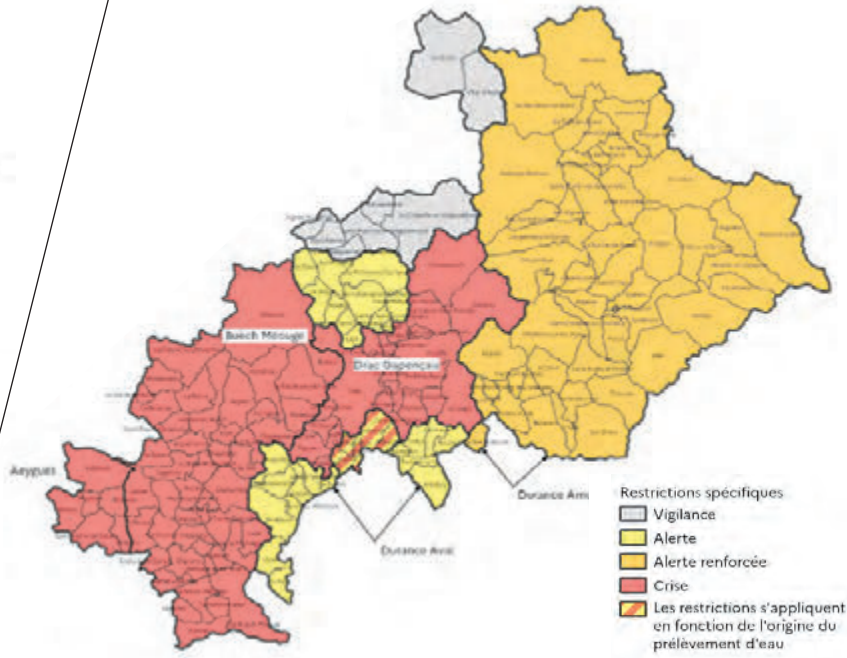
SÉCHERESSE | La saison a dépassé les prévisions les plus alarmistes des spécialistes. L'agriculture des deux départements alpins souffre face à ces niveaux jamais atteints.

Été 2022 : aestas horribilis ?

États des arrêtés de limitation des usages de l'eau dans les Alpes-de-Haute-Provence au 22 août 2022.



Carte des restrictions provisoires de certains usages de l'eau dans les Hautes-Alpes.



Les conditions climatiques et hydrologiques de cette saison ont malheureusement dépassé les craintes exprimées dans le dossier eau de l'Espece Alpin n°411. Depuis les faibles précipitations hivernales et printanières, la situation a continué à se dégrader. Cette sécheresse historique sera marquée par son intensité exceptionnelle accentuée par des températures chaudes y compris jusque sur les plus hauts sommets des Alpes du sud. Cette situation a entraîné des minima record de taux d'humidité des sols comme de débit des cours d'eau (voire de nombreux assècs). Face à cette situation, les restrictions de prélèvement s'enchaînent sans discontinuer. Au 22 août, étaient dénombrés dans les deux départements alpins (voir cartes) :

- Dix bassins en alerte : Durance aval, aval du haut Drac, Verdon, Var, Bléone, Jabron, Sasse, Vanson, Jabron, Drac aval.
- Deux bassins en alerte renforcée : Durance amont, Artuby-Jabron.
- Neufs bassins en crise : Asse, Colostre, Haut-Calavon, Lague, Lauzon, Nesque, Buëch (dont Méouge), Eygues & Oule, Drac (partie Amont).

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les premiers bassins sont passés en crise dès fin juillet, soit plus de 15 jours en avance par rapport aux

années sèches de référence. Pour les Hautes-Alpes, l'activation de ce niveau de restriction est une première. Cette sécheresse qui a démarré ce printemps a placé une grande partie de l'Est de la France dans une situation pire que la grande sécheresse de 1976 d'un point de vue hydrologique comme l'a montré récemment l'analyse de l'Inrae (voir carte ci-dessous).

Un partage de la ressource difficile

Dans les Hautes-Alpes, le nouveau Plan cadre sécheresse, arrêté le 16 août 2022, n'a pas changé la logique de gestion antérieure. Face à cette situation de sécheresse exceptionnelle, la majorité des gestionnaires de l'irrigation ont adapté dans l'urgence leur fonctionnement afin de garantir un partage équilibré de l'eau. Par exemple, afin d'éviter une pénurie, les prélèvements sur le Buëch aval ont été réduits dès la mi-juin de 50 % à 60 % environ, avec une priorité faite par chaque exploitant ou certaines cultures (cultures de semences et l'arboriculture) souvent au détriment des cultures fourragères. Sur beaucoup d'autres secteurs, dans le Champsaur notamment, les cultures fourragères ont pu être arrosées mais jusqu'à la seconde coupe seulement et avec des réductions de pré-

lèvements également souvent supérieures aux règles préfectorales (20 % lors du passage en alerte, 40 % lors du passage en alerte renforcée). Sur les secteurs les plus en amont, beaucoup de canaux gravitaires ont fermé leurs prises d'eau faute de débit suffisant. À partir de début août, certaines ASA structurantes ne dérivent plus d'eau, y compris pour alimenter la ville de Gap en eau à potabiliser. Le niveau des retenues est également à leur minimum (côte très basse à Serre-Ponçon), voire à sec (Lazer).

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le nouveau Plan cadre sécheresse adopté le 21 juin dernier (en même temps que les premières restrictions) a quelque peu modifié les restrictions et éventuelles dérogations. Par exemple, alors que les productions de semences étaient auparavant exemptées de restriction en alerte et alerte renforcée, ce n'est maintenant qu'au stade de crise qu'une dérogation est accordée. Les dérogations se demandaient au cas par cas, les règles du jeu sont maintenant inscrites dans le Plan cadre départemental : si la culture est dans la liste dérogatoire, elle peut être irriguée en crise avec une réduction de 50 % des volumes, sinon c'est l'arrêt pur et simple des irrigations. « La liste de cultures dérogatoires a constitué le point d'achoppement principal des négociations du plan cadre au printemps dernier. Il faut se rappeler qu'au stade de crise, l'objectif est de maintenir les usages prioritaires comme l'eau potable, la lutte incendie et les milieux aquatiques. Nous avons réussi à inscrire certaines productions mais cela crée évidemment des frustrations. Malheureusement, on a été touché de plein fouet cette année et de manière très intense. Certains demandent déjà à rediscuter cette liste et cet hiver avec les services de l'État lors du bilan », explique Julie Lebeau, chargée de mission gestion quantitative à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence.

Des différences de traitement ont également été mises à jour sur réseaux couvrant plusieurs bassins

Les attentes du monde agricole

Dans ce contexte, la profession agricole a déjà sollicité les services de l'État afin de trouver des solutions. Tout d'abord, les éleveurs ou groupements pastoraux alpins ayant identifié une ressource fourragère mobilisable en milieu forestier peuvent solliciter leur référents locaux de l'ONF afin que des avenants aux conventions de pâturage soient formalisés dans l'urgence.

De même, les procédures de solidarités au titre des calamités agricoles sont à l'étude par les services des DDT afin d'accompagner les systèmes les plus fragilisés.

Les acteurs du monde agricole sont invités à faire remonter leurs problématiques aux chambres d'agriculture.

Comme le rappelle Éric Lions cette sécheresse exceptionnelle doit conduire à réfléchir à un grand plan hydraulique agricole à l'échelle des bassins départementaux.

comme ceux gérés par la Société du canal de Provence ou des canaux en Durance. Dans certains arrêtés, le terme de « ressource maîtrisée » a disparu. La distorsion entre des communes dans le Haut Verdon qui subissent des restrictions et celles sur le littoral Varois qui n'ont pas de restrictions d'usages est pointée du doigt. L'application de restrictions claires sur des ouvrages multi-usages est complexe d'autant plus que ces réseaux ont été fortement sollicités pour fournir des compléments en eau potable à des communes dont les ressources locales sont menacées ou tarées. Au niveau Durancien, sous l'impulsion du Syndicat mixte de gestion et d'aménagement de la Durance, l'ensemble des usagers et professionnels font un point régulier de situation, et le constat est sans appel : tous les usages sont en difficulté.

Des élevages en souffrance

Ainsi, l'agriculture est maintenant confrontée à l'accroissement des problématiques, telles que l'abreuvement des animaux ou le dépérissement de plantes méditerranéennes, normalement non irrigués et bien adaptés au contexte pédo-climatique.

L'impossibilité d'arroser prairies et fourrages dans certains bassins est critique, d'autant plus que les ressources dans les alpages sont moindres que les années précédentes et que les troupeaux risquent de redescendre précocement. Il est encore trop tôt pour dresser des

bilans fourragers avec les éleveurs, mais les stocks hivernaux risquent d'être consommés par les affouragements anticipés lors des descentes d'alpage. On peut également espérer une solidarité avec des secteurs moins touchés et qui pourraient fournir du foin, mais la sécheresse est générale en France et l'offre risque d'être très faible.

Les épisodes pluvieux des derniers jours et la baisse des températures ont amélioré sensiblement la situation. À une échelle spatiale et temporaire plus grande, Météo France prévoit d'août à octobre :

- Une période plus chaude que la normale (60 % de probabilité).

- Une période plus sèche que la normale pour le quart Nord-Ouest de la France et une bonne partie de l'Europe (50 % de probabilité). Pour le reste dont le Sud-Est, aucun scénario n'est privilégié à ce stade.

Ces tendances sont élaborées pour de grandes régions et ne peuvent tenir compte des conditions locales. L'automne reste une saison difficile à prédire au niveau météorologique. ■

J. Lebeau & F. Guyot, CA 04
H. Moynier, V. Gouy, CA05

Pour toute question importante, vous pouvez contacter la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence : j.lebeau@ahp.chambagri.fr ou 07 84 29 93 70 ou fguyot@ahp.chambagri.fr ou 06 33 40 33 87 ou la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes : 04 92 52 53 00 ou Victor Gouy : victor.gouy@hauts-alpes.chambagri.fr ou Hervé Moynier : herve.moynier@hautsalpes.chambagri.fr

Sécheresse des rivières : comparaison des événements de 1976 et 2022 sur la base des débits observés la dernière semaine de juillet.

